



## Décision de radiodiffusion CRTC 2023-402

Version PDF

Ottawa, le 4 décembre 2023

**Dufferin Communications Inc.**  
Brantford (Ontario)

*Demande 2023-0575-5, reçue le 5 octobre 2023*

### **CKPC Brantford – Révocation de licence**

1. Dufferin Communications Inc. a demandé la révocation, à compter du 4 octobre 2023, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio AM commerciale spécialisée (musique religieuse) de langue anglaise CKPC Brantford (Ontario), qui a été renouvelée pour la dernière fois dans *CKPC Brantford – Renouvellement de licence*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-181, 14 juin 2023.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Dufferin Communications Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général